



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

### **Lettre datée du 14 août 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124 de l'Assemblée générale portant création du Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'efficacité du Fonds central pour les interventions d'urgence. Conformément aux dispositions du paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui s'est tenue à Genève les 13 et 14 mai 2013 (voir annexe).

Ainsi que le résume la note, le Groupe consultatif a fait part de sa satisfaction quant à l'amélioration constante des résultats et de la gestion du Fonds. Il a examiné un certain nombre de questions de politique générale et, en particulier, une mise à jour du plan d'action de la direction liée à l'évaluation quinquennale du Fonds; les mesures récentes visant à améliorer la qualité des rapports descriptifs et le contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds; la mise à jour du cadre de résultats et de responsabilisation; les situations sous-financées; et la mise à jour du plan de gestion des risques du Fonds.

Dans le cadre d'une téléconférence, le Groupe a examiné avec le Contrôleur adjoint le pourcentage prélevé par le Bureau du Contrôleur au titre des dépenses d'appui aux programmes. Il craignait en effet que les donateurs soient moins généreux si une grande partie de leurs dons était affectée à des dépenses n'ayant rien à voir avec l'activité humanitaire du Fonds.

Le Groupe a rencontré les membres du Comité permanent interorganisations au sujet de l'amélioration de la ponctualité des versements effectués par les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations à leurs partenaires d'exécution. Les représentants du Comité permanent ont également évoqué les progrès réalisés par les organismes en faisant partie s'agissant de l'évaluation des activités financées par le Fonds et indiqué que ce dernier restait



l'une de leurs plus importantes ressources pour le financement des opérations de secours humanitaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres de l'Assemblée générale.

(Signé) **BAN** Ki-moon

## Annexe

### **Note adressée au Secrétaire général concernant la réunion du Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui s'est tenue les 13 et 14 mai 2013**

#### **Recommandations et conclusions**

1. Dans sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence dans le but de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'efficacité dudit fonds. La première réunion du Groupe consultatif pour 2013 s'est tenue à Genève les 13 et 14 mai et a été présidée par Mikael Lindvall (Suède).

2. Cette réunion a été la première occasion pour ses membres d'avoir des échanges avec la Sous-Secrétaire générale et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Kyung-wha Kang, et la nouvelle responsable du secrétariat du Fonds central, Lisa Doughten. Le Groupe a rencontré les coordonnateurs des opérations humanitaires du Mali, du Soudan du Sud et du Yémen, afin d'analyser leurs expériences en matière de coordination et de direction des interventions humanitaires et d'échanger des vues avec eux sur le Fonds et son efficacité opérationnelle. Les coordonnateurs des opérations humanitaires se sont félicités du rôle important joué par le fonds dans le renforcement de la coordination à l'échelle des pays et du soutien qu'ils leur apportent, et qui contribuent à valoriser leurs fonctions. Les débats ont porté sur un large éventail de questions, telles que la pertinence d'une interprétation plus souple des critères utilisés par le Fonds pour le sauvetage des vies humaines, la mesure dans laquelle les coordonnateurs des opérations humanitaires pouvaient être tenus responsables de l'utilisation des ressources du Fonds, l'utilisation accrue d'un format harmonisé pour l'établissement des rapports et l'importance que continuait de revêtir la ponctualité du versement des ressources et du décaissement des fonds. Les coordonnateurs ont également souligné le rôle actif et précieux que jouaient les autorités nationales après l'attribution de ressources par le Fonds.

3. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a fourni aux membres des informations sur l'utilisation et la gestion du Fonds au cours des quatre premiers mois de l'année 2013 et particulièrement insisté sur son aide cruciale lors des interventions d'urgence menées au Mali et en République arabe syrienne.

4. Le Groupe consultatif s'est entretenu dans le cadre d'une téléconférence avec le Contrôleur adjoint des Nations Unies au sujet du pourcentage prélevé par le Bureau du Contrôleur au titre des dépenses d'appui aux programmes.

5. Le Groupe a eu l'occasion de rencontrer des partenaires du Comité permanent interorganisations au sujet de l'amélioration de la ponctualité des versements effectués par les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations à leurs partenaires d'exécution. Les participants se sont intéressés à l'expérience du Comité permanent interinstitutions s'agissant de l'établissement de rapports sur les ressources du Fonds et à la contribution du modèle établi par le Fonds, récemment révisé, aux efforts déployés par le Comité pour harmoniser la

diffusion des informations. Les membres du Comité participant à la réunion ont également évoqué les progrès réalisés par les organismes faisant partie de ce dernier en ce qui concerne l'évaluation des activités financées par le Fonds et indiqué que ce dernier restait l'une des ressources financières les plus importantes pour les opérations de secours humanitaires d'urgence.

6. Le Groupe consultatif a examiné un certain nombre de questions de politique générale et en particulier : une mise à jour du plan d'action de la direction liée à l'évaluation quinquennale du Fonds; les mesures récentes visant à améliorer la qualité des rapports descriptifs et le contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds; la plus grande ponctualité des versements effectués par les organismes et l'Organisation internationale pour les migrations à leurs partenaires d'exécution au titre du Fonds; la mise à jour du cadre de résultats et de responsabilisation et les examens de pays menés en 2013, conformément à ce dispositif, portant sur le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal, la République démocratique du Congo, le Pakistan et le Yémen; les situations sous-financées; la complémentarité entre le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun implantés dans les pays; et une mise à jour du plan de gestion des risques du Fonds.

7. À l'issue de ces discussions, le Groupe consultatif tient à faire les observations et recommandations suivantes :

### **Gestion**

8. Au cours de son exposé, la Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Groupe consultatif qu'en 2012, le Fonds avait versé près de 485 millions de dollars à 49 pays et territoires. Cette somme, qui était la plus forte jamais dépensée par le Fonds en une seule année, s'expliquait par l'importance des coûts des interventions destinées à sauver des vies humaines tant au Sahel qu'en République arabe syrienne et dans les pays voisins ainsi que par l'octroi des fonds indispensables pour faire face à des crises chroniques ne bénéficiant pas des ressources nécessaires. La Coordinatrice a également informé les membres du Groupe que la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds avait pour objectif d'élargir le nombre d'États Membres finançant le Fonds et de faire en sorte que le financement soit plus régulier. Le Groupe consultatif a félicité la Coordinatrice et le secrétariat de la façon dont les ressources du Fonds étaient utilisées et gérées.

9. Le Groupe consultatif a prié le secrétariat d'évaluer les avantages et les inconvénients qu'il y avait à n'attribuer qu'une seule fois l'an, à chaque pays, les ressources qui lui étaient octroyées au titre des situations sous-financées. Notant qu'une grande partie des crises humanitaires actuelles étaient pour l'essentiel des crises nécessitant la protection des civils, il a demandé au secrétariat de démontrer de quelle manière les ressources du Fonds contribuaient à assurer cette protection. Il a été estimé que ce dernier, en finançant des interventions rapides, contribuait de façon modeste, mais non négligeable, à faciliter la résilience dans le cadre des interventions d'urgence. Le Groupe a demandé des éclaircissements sur le rôle et la responsabilité des autres intervenants humanitaires au regard de la résilience et sur la façon dont le Fonds, en finançant des interventions rapides, soutenait le renforcement de la résilience sans que son mandat en soit pour autant élargi.

10. Le secrétariat a été encouragé à s'interroger sur l'utilité de conserver la composante prêts du Fonds, étant donné que les organismes mettaient au point et utilisaient des mécanismes de financement internes et que le nombre de demandes

de prêts était en diminution. Pour aider le Fonds à renforcer encore la transparence et à mieux respecter le principe de responsabilité, le Groupe consultatif a prié le secrétariat de faire en sorte que les contributions financières apportées par les donateurs relèvent du domaine public. Dans un esprit de visibilité et de transparence et dans le but de mesurer plus précisément l'efficacité et la valeur ajoutée du Fonds sur le terrain, le secrétariat a été encouragé à collaborer avec les organismes pour que les partenaires d'exécution sachent mieux quand le Fonds finançait leur action.

11. Certains membres, notant que les coordonnateurs des opérations humanitaires jouaient un rôle important dans la facilitation des activités de terrain financées par le Fonds, ont prié le secrétariat de continuer à renforcer leur capacité à suivre et à évaluer ces dernières. Le Groupe a exprimé son appui au programme de transformation du Comité permanent interorganisations et noté son importance au regard du renforcement du rôle des coordonnateurs des opérations humanitaires et de la direction de l'aide humanitaire. Il a également encouragé les gouvernements des pays concernés et les organisations non gouvernementales locales et internationales à participer davantage à la réflexion sur la hiérarchisation des activités et, le cas échéant, à s'impliquer plus avant dans l'établissement des demandes de ressources au Fonds.

12. En ce qui concerne le pourcentage des sommes prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes par le Bureau du Contrôleur (60 %) par rapport à celui des sommes décaissées par le Fonds (40 %), le Groupe a salué l'échange de vues qui avaient eu lieu avec le Contrôleur adjoint. Craignant que les donateurs soient moins généreux si une grande partie de leurs contributions était affectée à des dépenses n'ayant rien à voir avec l'activité humanitaire du Fonds, il a demandé au Bureau du Contrôleur d'établir un document expliquant en détail comment les sommes prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes étaient utilisées et de participer à des discussions similaires lors de la prochaine réunion du Groupe, en novembre 2013.

13. Le Groupe consultatif a pris acte des efforts déployés par le Comité permanent interorganisations pour que les ressources du Fonds soient versées plus rapidement aux partenaires d'exécution et appelé le secrétariat du Fonds, mais aussi les organismes, à continuer de s'employer à accélérer le décaissement des fonds. Il souhaiterait disposer d'un complément d'information sur ce point essentiel, lors de sa prochaine réunion. Le Groupe s'est félicité que le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés projettent d'évaluer leur utilisation des ressources du Fonds et d'autres fonds communs et a demandé au secrétariat d'encourager les membres du Comité permanent à continuer de procéder à leurs propres évaluations des activités financées par le Fonds et à faire part de leurs conclusions. Certains membres ont demandé au secrétariat de faire la lumière sur la récente décision prise par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, lors de leur réunion conjointe, d'augmenter de 7 % à 8 % le taux de recouvrement des coûts et les répercussions éventuelles pour le Fonds. Le Groupe s'est inquiété de la dissolution envisagée du Groupe de travail sur le financement des opérations humanitaires du Comité permanent et a demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de faire en sorte que le Comité continue d'aborder la question du financement des opérations humanitaires dans un cadre approprié.

14. Le Groupe a décidé de mettre un terme au plan d'action lié à l'évaluation quinquennale du Fonds, dont la mise en œuvre avait été un succès, au cours du quatrième trimestre de 2013. Il a toutefois demandé au secrétariat de tenir les membres régulièrement informés des points devant être intégrés dans le plan de travail à plus long terme du Fonds. Il a demandé au secrétariat de se pencher sur le montant reporté de l'année précédente et d'étudier la possibilité pour le Fonds de réduire ce montant en attribuant davantage de crédits ou en accroissant le montant des ressources allouées aux pays en ayant besoin à longueur d'année. Le Groupe s'est félicité de l'amélioration constante des rapports descriptifs relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds par les organismes et a encouragé le secrétariat à étudier, dans le cadre du mémorandum d'accord global, des stratégies visant à améliorer encore ces documents.

15. S'agissant de l'examen du cadre de résultats et de responsabilisation, le Groupe, qui s'est déclaré disposé à se pencher, à sa prochaine réunion, sur le rapport final, attend des commentaires sur les examens effectués en 2013 portant sur le Sahel (avec les missions de pays au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal), la République démocratique du Congo, le Pakistan et le Yémen. Les membres ont pris note de l'examen des situations sous financées effectué par le secrétariat et de ses conclusions. Le Groupe a constaté qu'il était important d'améliorer la fiabilité du Service de surveillance financière pour mieux répondre aux besoins des donateurs et permettre aux organismes de rendre compte de manière plus efficace de l'utilisation qu'ils faisaient des ressources du Fonds.

16. Le Groupe a pris acte du fait que l'harmonisation entre les fonds de financement commun implantés dans les pays et le Fonds visait à améliorer globalement la cohérence et l'efficacité de la coordination et de l'action humanitaires. Il a encouragé le secrétariat à mettre en lumière et à soutenir le rôle des coordonnateurs des opérations humanitaires dans la facilitation du processus de manière à améliorer les résultats obtenus. S'agissant du plan de gestion des risques, certains membres ont souhaité obtenir davantage de précisions sur l'action menée par le secrétariat pour lutter contre les éventuelles erreurs de gestion des organismes et de leurs partenaires d'exécution et sur les détournements possibles des ressources du Fonds. Le Groupe a demandé que lors d'une de ses prochaines réunions, le Fonds se penche sur la possibilité de financer des programmes ainsi que des projets. À cette fin, le secrétariat du Fonds a décidé de distribuer un document de 2011 sur l'approche axée sur les programmes, qui avait été commandé par le sous-groupe de travail sur le financement des interventions humanitaires du Comité permanent interorganisations.

#### **Questions administratives**

17. Le Groupe consultatif a exprimé son soutien au nouveau chef du secrétariat du Fonds. Il a élu Catherine Walker (Australie) au poste de président et Mathewos Hunde Tulu (Éthiopie) à celui de vice-président. Il a salué le travail de Mikael Lindvall (Suède) et de Milton Rondo Filho (Brésil), ses Président et Vice-Président sortants.